

DOC 680

E37 U5

A8/87.3

1987

QCSB

LE PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS
UNIVERSITAIRES POUR LA PERIODE 1987-1992

Avis du Conseil des universités au ministre
de l'Enseignement supérieur et de la Science

Code: 2301-0077

Gouvernement du Québec

Dépôt légal: troisième trimestre 1987

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Avis no 87.3

ISSN - 0709-3985

ISBN - 2-550-17918-8

TABLE DES MATIERES

1.0	Introduction	1
2.0	Rappel des plans précédents	1
2.1	Le plan quinquennal 1985-1990	1
2.2	Le plan quinquennal 1986-1991	1
3.0	Principales caractéristiques de plan quinquennal 1987-1992	2
4.0	La révision des normes d'investissements	4
5.0	Commentaires du Conseil des universités sur le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période 1987-1992	6
5.1	Les enveloppes annuelles	6
5.2	Le plan de rattrapage	7
5.2.1	Acquisition d'équipements scientifiques	7
5.2.2	Acquisition de volumes de bibliothèques	10
5.3	Initiatives nouvelles	14
6.0	Recommandations	14

1. Introduction

Le 30 avril 1987, le ministre des Finances déposait son budget dont certaines mesures avaient un impact sur le financement des universités et de la recherche. Au chapitre des investissements universitaires, le Discours sur le budget annonçait l'injection d'une somme de 20M\$ répartie sur quatre ans pour l'acquisition et la modernisation des équipements scientifiques des universités ainsi qu'un programme de 10M\$ sur 2 ans pour l'acquisition de livres et de périodiques. Ces mesures constituent le plan de rattrapage prévu au présent plan quinquennal.

Le 9 juillet dernier, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sollicitait l'avis du Conseil des universités concernant le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période 1987-1992.

Le présent avis rappelle dans un premier temps les deux plans quinquennaux précédents et présente dans un deuxième temps les principales caractéristiques du plan 1987-1992. Le Conseil émet ensuite ses commentaires et recommandations concernant le présent plan quinquennal.

2. Rappel des plans précédents

2.1 Le plan quinquennal 1985-1990

Dans le cadre des restrictions budgétaires, les augmentations des trois enveloppes annuelles avaient été limitées à 2,5% par année. Le plan prévoyait deux enveloppes supplémentaires. L'une permettant l'acquisition d'équipements scientifiques liés au virage technologique (10M\$), l'autre enveloppe était destinée à l'acquisition de micro-ordinateurs (8,4M\$).

2.2 Le plan quinquennal 1986-1991

Ce plan prévoyait de sévères compressions. Les enveloppes annuelles servant pour l'entretien, la rénovation et les réaménagements des immeubles

ainsi que le remplacement et l'acquisition des biens mobiliers furent gelées.

Les projets de construction ou d'acquisition d'espaces déjà approuvés étaient maintenus mais ré-échelonnés sur une plus longue période. Une seule initiative nouvelle était acceptée, soit la relocalisation d'un laboratoire de recherche en aquaculture de l'INRS situé à Pointe-au-Père au coût de 0,8M\$.

L'enveloppe supplémentaire pour l'acquisition de micro-ordinateurs était réduite de moitié. Le Conseil du trésor effectuait des coupures dans l'enveloppe destinée à l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires. Le tableau 1 décrit les principaux postes budgétaires des deux derniers plans quinquennaux.

3. Principales caractéristiques du plan quinquennal 1987-1992

Le document d'encadrement concernant le plan quinquennal 1987-1992 annonce des investissements de 367,7M\$ au cours de cette période de 5 ans. Pour la première année, soit 1987-1988, une somme de 75,9M\$ est prévue.

Les enveloppes annuelles de 1986-1987 seront indexées de 4% atteignant ainsi la somme de 46,9M\$ qui sera distribuée "au prorata du résultat de la méthode habituelle du calcul des enveloppes annuelles".

Un montant de 84,5M\$ est alloué pour terminer les projets en parachèvement. Deux projets d'ajouts d'espaces seront financés: la construction d'une animalerie à l'Université de Sherbrooke (2,4M\$) et un ajout au programme de construction de la bibliothèque centre-ville de l'Université Concordia (12,0M\$). Un montant de 2 651 000\$ est également alloué à l'Université Concordia pour le réaménagement de la bibliothèque Vanier.

Conformément au plan quinquennal précédent, un montant de 1,6M\$ réparti sur deux ans est disponible pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires.

TABLÉAU 1

**Sommaire des deux derniers plans quinquennaux d'investissements
(en millions de \$)**

Plan quinquennal	1985-1990	1986-1991
Première année	1985-1986	1986-1987
Enveloppes annuelles		
1. Rénovation et réaménagement de biens immobiliers	16,6	15,9
2. Remplacement du mobilier et des appareils	22,9	22,8
3. Augmentation du stock de biens mobilier pour tenir compte de la croissance des effectifs	5,6	6,4
A- Sous-total: enveloppes autorisées moins prélèvements (FCAR, FDP...)	45,1 3,9	45,1 3,9
Enveloppes réelles	41,2	41,2
B- Plan de relance	5,0	5,2
C- Micro-ordinateurs	0,0*	4,2
D- Projets en parachèvements	2,5	8,3
E- Initiatives nouvelles	5,2	0,8
Total de la première année (A+B+C+D+E)	57,8	63,6
Montant total du plan quinquennal	331,3	313,1

* La somme de 4,2M\$ était prévue mais ne fut pas engagée.

SOURCES: Cadre de référence pour la plan quinquennal d'investissements universitaires 1986-1991. DGERU et CT 164703 du 23 juin 1987.

Lors du dernier Discours sur le budget, le gouvernement du Québec a annoncé l'injection de 20M\$ au cours des quatre prochaines années pour l'acquisition d'équipements scientifiques et de 10M\$ sur deux ans pour les volumes de bibliothèques. Ces mesures constituent le "plan de rattrapage" du présent plan quinquennal.

Le tableau 3 illustre la distribution des sommes prévues pour chacune des cinq années du plan 1987-1992.

4.0 La révision des normes d'investissements

Au cours des dernières années, le Conseil des universités a plusieurs fois critiqué le cadre normatif utilisé pour les plans d'investissements. Dans son avis 84.17 concernant le plan quinquennal d'investissements 1985-1990, le Conseil recommandait "de mettre sur pied une opération pour réviser le cadre normatif des investissements".

En janvier 1986, le Comité conjoint MESS/CREPUQ sur les investissements commençait ses travaux. Le Comité conjoint a pour mandat d'évaluer les forces et faiblesses des normes et données actuellement utilisées, d'étudier les diverses alternatives aux normes actuelles, d'inventorier les systèmes normatifs des autres provinces et pays et de formuler des propositions de révision de l'ensemble de l'appareil normatif.(1)

Le Comité conjoint sur les investissements devrait remettre son rapport au cours de l'automne 1987. Il est donc possible que le présent plan quinquennal soit le dernier à utiliser le cadre normatif actuel. Comme le Conseil des universités devrait être invité au cours des prochains mois à donner un avis sur les nouvelles normes, le Conseil ne croit pas utile à ce stade de répéter les critiques qu'il a déjà formulées envers le cadre normatif actuel ou de formuler d'autres recommandations à ce sujet.

(1) COMITE CONJOINT MESS/CREPUQ SUR LES INVESTISSEMENTS. Deuxième rapport d'étape sur la révision des normes d'investissements, 22 mai 1987.

TABLEAU 2

Plan quinquennal d'investissements universitaires 1987-1992
(en milliers de \$)

	<u>1987-1988</u>	<u>1988-1989</u>	<u>1989-1990</u>	<u>1990-1991</u>	<u>1991-1992</u>	<u>Total</u>
<u>A- Enveloppes annuelles</u> <u>pour le maintien des actifs</u>	46 900,0	46 900,0	46 900,0	46 900,0	46 900,0	234 500,0
<u>B- Plan de relance</u>	843,0	800,0	0,0	0,0	0,0	1 643,0
<u>C- Plan de rattrapage</u>						
- équipements scientifiques	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	0,0	20 000,0
- collections de bibliothèques	5 000,0	5 000,0	0,0	0,0	0,0	10 000,0
<u>D- Ajouts d'espaces</u>						
<u>1. Projets en parachèvement</u>						
Concordia: bibliothèque Vanier	1 486,0	1 548,0	31,0	0,0	0,0	3 065,0
Concordia: bibliothèque S.G.W.	1 186,0	3 779,0	11 185,0	151,0	0,0	16 301,0
U. de M.: bibliothèque Lettres	362,0	0,0	0,0	0,0	0,0	362,0
U. de M.: ferme et étable	267,0	0,0	0,0	0,0	0,0	267,0
HEC: agrandissement III	110,0	1 385,0	14,0	0,0	0,0	1 508,0
Poly.: agrandissement	2 374,0	4 581,0	69,0	0,0	0,0	7 024,0
UQAM Phase II	7 855,0	15 668,0	9 823,0	19 905,0	346,0	53 597,0
UQAM Pavillon des arts IV	1 112,0	0,0	10,0	0,0	0,0	1 122,0
INRS - Santé: relocalisation	450,0	0,0	0,0	0,0	0,0	450,0
INRS - Station aquicole	843,0	9,0	0,0	0,0	0,0	852,0
<u>2. Initiatives nouvelles</u>						
Concordia: ajout S.G.W.	870,0	2 774,0	8 210,0	111,0	0,0	11 965,0
Concordia: réaménagement Vanier	1 285,0	1 339,0	27,0	0,0	0,0	2 651,0
Sherbrooke: animalerie	0,0	758,0	1 635,0	22,0	0,0	2 415,0
Total: ajouts d'espaces	18 200,0	31 841,0	31 004,0	20 189,0	346,0	101 580,0
<u>Grand total:</u>	<u>75 943,0</u>	<u>89 541,0</u>	<u>82 904,0</u>	<u>72 089,0</u>	<u>47 246,0</u>	<u>367 723,0</u>

5.0 Commentaires du Conseil des universités sur le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période 1987-1992

5.1 Les enveloppes annuelles

Les plans quinquennaux prévoient trois enveloppes budgétaires annuelles. La première comprend les réaménagements, la rénovation et l'entretien des biens immobiliers. La seconde permet le remplacement du mobilier, des appareils et de l'outillage et la troisième enveloppe finance l'augmentation du stock actuel de biens mobiliers pour tenir compte de la croissance des effectifs étudiants.

Le Conseil s'est inquiété à plusieurs reprises ces dernières années des problèmes de pénurie d'espace, du manque d'entretien des édifices, du non-renouvellement des équipements mobiliers et de la désuétude des équipements scientifiques.

L'indexation de 4% cette année des enveloppes annuelles constitue une amélioration sur la non-indexation en vigueur l'an dernier. Cependant, le Conseil tient à faire remarquer que la croissance des enveloppes autorisées entre 1982-1983 et 1986-1987 n'a été que de 11,7% (de 40,4M\$ à 45,1M\$) alors que l'indice des prix à la consommation (IPC Canada 1981=100) a crû de 18,6% et les clientèles de 24%. Si l'on inclut les programmes spéciaux du plan de relance (micro-informatique, virage technologique et équipes de recherche) l'augmentation totale des crédits se chiffre alors à 35%. Cependant ces mesures non-récurrentes laissent inchangées les enveloppes annuelles pour les années futures.

Depuis plusieurs années, les enveloppes autorisées par le Conseil du trésor sont de beaucoup inférieures aux enveloppes déterminées par les normes du MESS même si le cadre normatif est insuffisant comme les avis précédents du Conseil des universités l'ont souvent rappelé.

Comme dans le cas des plans quinquennaux précédents, le Ministère effectue certains prélèvements sur ces enveloppes annuelles pour le financement des

équipements reliés au fonds de développement pédagogique, au Fonds FCAR et aux réaménagements engendrés par les ajouts d'espaces. Ces prélèvements ont été de l'ordre de 3,9M\$ ces deux dernières années.

La sous-indexation des enveloppes annuelles et les prélèvements ont creusé un écart important entre les enveloppes réelles et les enveloppes prévues par le cadre normatif. Ainsi en 1986-87, l'enveloppe réelle (41,2M\$) ne représentait que 66% de l'enveloppe définie par les normes du MESS.

5.2 Le plan de rattrapage

Le plan de rattrapage comporte deux volets, l'un concerne l'acquisition d'équipements scientifiques et l'autre a pour but d'accroître les collections des bibliothèques.

5.2.1 Acquisition d'équipements scientifiques

Le Ministère consacrera 20M\$ sur quatre ans pour l'acquisition et la modernisation des équipements scientifiques. Selon la proposition ministérielle de répartition, la distribution de la somme de 5M\$ en 1987-1988 se ferait selon les modalités suivantes: a) une allocation de base de 40 000\$ par établissement (760 000\$), b) le solde de 4,24M\$ serait réparti en fonction de la superficie allouée pour les laboratoires d'enseignement. Le Conseil des universités a exprimé son accord sur cette proposition.(1)

Le Conseil et de nombreux intervenants à la Commission parlementaire de l'automne dernier ont souligné le besoin urgent d'équipements.

En 1984, lors de l'étude sectorielle du Conseil, les facultés de génie avaient estimé leurs besoins immédiats de nouveaux équipements à 38M\$. Au niveau du remplacement de l'équipement actuel, "... sur une période d'une dizaine d'années, c'est une moyenne d'au moins 8 millions de \$ par année qu'il faudrait investir en équipements destinés à l'enseignement du premier cycle en génie..."(2)

(1) Avis 86.23, recommandation 6, p.32

(2) CONSEIL DES UNIVERSITES. La formation et la recherche dans le secteur de l'ingénierie. Avril 1985, p.58

Le Conseil dans son avis concernant le plan quinquennal 1986-1991 recommandait "d'accorder un budget spécial pour le renouvellement des équipements scientifiques"(1). Le Conseil constate avec satisfaction le début d'une action gouvernementale dans ce domaine. Quelle est l'ampleur du besoin de renouvellement d'équipements scientifiques des universités québécoises? Le Conseil des universités a déjà tenté d'estimer ce besoin à environ 90M\$(2). Cependant, une estimation exacte est fort difficile étant donné l'absence d'instrument permettant d'évaluer la situation actuelle des équipements universitaires.

Le Conseil des universités dans son avis concernant le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période 1985-90 (avis 84.17) recommandait "d'évaluer en toute première priorité les besoins de l'équipement scientifique et de mettre au point le cas échéant un plan de redressement de la situation".

Cette recommandation avait été acceptée par le Ministère. L'ex-ministre, monsieur Yves Bérubé, écrivait le 21 juin 1985 au président du Conseil des universités: "... le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie s'est donné comme priorité pour l'année 1985-86 de procéder à l'évaluation de la situation actuelle des équipements universitaires et de façon plus particulière en ce qui a trait aux équipements scientifiques destinés à l'enseignement".(3)

A notre connaissance, aucun inventaire des équipements scientifiques et de leur état (âge, état de fonctionnement, coefficient d'utilisation...) n'existe au Ministère. Le Conseil considère qu'un tel outil est indispensable à la bonne gestion des deniers publics.

Dans le but d'effectuer l'inventaire dans des délais raisonnables, le Ministère pourrait restreindre ses recherches aux équipements scientifiques d'une valeur significative. Les critères de sélection pour fins d'inventaire pourraient être déterminés conjointement par les universités et le Ministère.

(1) Avis 86.1

(2) Avis 84.17

(3) Lettre de M.Yves Bérubé à M.Jacques L'Ecuyer, 21 juin 1985

Nonobstant le besoin d'un inventaire, le Conseil tient à faire remarquer que l'enveloppe destinée au remplacement des biens mobiliers aurait été en 1986-87 selon le cadre normatif du MESS de 31,4M\$, alors que la somme autorisée n'atteignait que 22,8M\$(1), soit un écart de 38%. Ce n'est pas 5M\$ de plus qu'il aurait fallu injecter en 1986-87 uniquement pour le renouvellement du mobilier et des appareils scientifiques mais bien le double. Au niveau de l'enveloppe destinée à l'augmentation du stock actuel de mobilier, appareils et outillage pour tenir compte de la croissance des effectifs étudiants, l'écart était de plus de 2M\$. Ainsi, il faudrait plus que doubler les sommes prévues au plan de rattrapage pour satisfaire des normes que le Conseil des universités a déjà dénoncé comme insuffisantes.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science est conscient de l'insuffisance du plan de rattrapage actuel car c'est un budget de l'ordre de 45M\$ réparti sur trois ans (1987-1988 à 1989-1990) qu'il avait proposé d'inscrire au plan quinquennal d'investissements 1987-1992.(2)

Le Conseil soutient cette demande car, suite aux compressions budgétaires qu'ont subies les universités ces dernières années, les secteurs où les dépenses étaient encore compressibles, comme celui de l'acquisition de l'équipement scientifique, ont subi des coupures importantes. Au niveau de l'enseignement, les carences de l'équipement destiné à l'enseignement ont été maintes fois dénoncées.

Au niveau de la recherche, la qualité de l'instrumentation a une influence directe sur la productivité de la recherche et sur la capacité d'obtenir des contrats et subventions de recherche. Les nouvelles mesures fiscales

(1) Cadre de référence pour le plan quinquennal d'investissements universitaires 1986-1981. DGERU-MESS, p.11

(2) Acquisition d'équipements scientifiques à des fins d'enseignement. Budget de rattrapage 1987-1988. DGERU-MESS.

favorisant la synergie entreprises-universités ne pourront produire de résultats valables que si les universités possèdent une infrastructure de recherche adéquate.

La contribution du Québec au financement de l'équipement destiné à la recherche via le Fonds FCAR est très inférieure à celles des conseils subventionnaires fédéraux. Ainsi en 1984-85, les universités québécoises ont reçu 5,2M\$ du CRSNG et 5,1M\$ du CRM en subventions d'appareillage alors que la contribution du Fonds FCAR n'était que de 1,6M\$.⁽¹⁾

Il n'est donc pas exagéré de demander au gouvernement du Québec un effort supplémentaire en matière d'appareillage destiné à la recherche.

5.2.2 Acquisition de volumes de bibliothèques

Les compressions budgétaires imposées au réseau universitaire depuis plusieurs années n'ont pas été sans conséquence sur les budgets des bibliothèques universitaires et principalement sur les budgets alloués à l'acquisition de documents. L'augmentation du nombre de publications et la hausse des coûts ont amplifié le problème.

"Dans les bibliothèques elles-mêmes, on a noté une tendance générale vers des baisses proportionnelles dans les budgets alloués à l'acquisition de documents. Simultanément, le nombre de publications augmentait toujours et le coût des livres et des périodiques grimpait à un taux généralement supérieur à celui de l'inflation et supérieur à celui de toute autre composante de l'indice des prix de l'enseignement supérieur. La situation économique des bibliothèques de recherche canadiennes est aggravée par la

(1) Inventaire de la recherche subventionnée et commanditée au Québec

nécessité d'acquérir des livres étrangers et par la chute du taux de change canadien pendant cette période".(1)

Selon les statistiques de la CREPUQ(2), les dépenses de fonctionnement des bibliothèques universitaires québécoises en 1984-85 totalisaient 65,1M\$ répartis comme suit: 69,1% au chapitre des ressources humaines, 24,3% pour l'acquisition de ressources documentaires et 6,6% en autres dépenses.

En 1984-85, les dépenses de fonctionnement des bibliothèques universitaires par EETC étaient de 441,9\$ au Québec et de 500,9\$ en Ontario. La proportion des budgets d'acquisition se situe en-deçà des normes américaines qui varient entre 30 et 35%(3). En 1985-86, l'Ontario respectait cette proportion (30,8%) alors que le Québec était l'une des provinces où la proportion des dépenses d'exploitation consacrée à l'acquisition était la plus faible soit 25,6%(4).

Les statistiques 1984-85 de la CREPUQ indiquent que la somme de 15,8M\$ consacrée à l'acquisition de ressources documentaires servait principalement à acheter des publications en série (51,7%) et des monographies (38,7%), le solde étant constitué des frais de reliure et de banques de données.

Les budgets d'acquisition expliquent pourquoi le Québec était en 1982-83, la province ayant le plus faible nombre de documents par EETC soit 90 contre 126 en Ontario(5).

(1) CHENEY, Terry. Les bibliothèques: organismes indépendants ou systèmes coopératifs. CRSH, décembre 1982

(2) CREPUQ. Statistiques générales des bibliothèques universitaires québécoises 1984-1985

(3) Rapport du comité technique d'évaluation des bibliothèques universitaires québécoises. MEQ 1979

(4) STATISTIQUE CANADA/ACPAU. Statistiques financières des universités et collèges 1985-1986.

(5) STATISTIQUE CANADA. Communiqué de la culture. Catalogue 87-001

Le tableau 3 illustre les dépenses d'acquisition de ressources documentaires par EETC en 1974 et en 1984-85. Alors que l'indice des prix à la consommation s'est accru de 127% durant cette période de 10 ans, il est facile de constater la perte de pouvoir d'achat des bibliothèques universitaires. Il est à noter que l'augmentation du prix des volumes a été plus importante que la croissance de l'indice général des prix.

L'ajout de 5M\$ par année pendant 2 ans ne semble pas suffisant pour combler le retard du Québec en ce domaine. Le Conseil tient à rappeler que l'Ontario a mis sur pied avant le Québec un programme semblable mais en lui consacrant des sommes supérieures. Ainsi en 1986-87, la province voisine a investi 15M\$ dans un programme spécial destiné à l'acquisition de ressources documentaires.

Devant la situation critique des bibliothèques universitaires et considérant l'importance des ressources documentaires pour l'enseignement et la recherche, particulièrement dans le domaine des sciences humaines, le Conseil considère que la demande initiale du Ministère de consacrer un budget de rattrapage de 15M\$ réparti sur trois ans pour des volumes de bibliothèques n'était pas exagérée.

Au niveau de la répartition, le Ministère proposait une allocation de base de 40 000\$ par établissement (760 000\$), le solde de 4 240 000\$ étant réparti selon l'écart entre le nombre de documents par effectif d'un établissement et le nombre moyen pondéré de documents par effectif du réseau universitaire.

Etant donné l'obsolescence accélérée de la documentation scientifique, le Conseil a exprimé l'avis(1) que la méthode la plus simple de distribution

(1) Avis 86.23, recommandation 7

TABLERAU 3

Dépenses d'acquisition par EETC en \$

Universités	1974	1984-85	% de variation
Laval	64	91	42,2
Montréal	62	117	88,7
HEC	25	134	436,0
Polytechnique	61	149	144,3
Sherbrooke	101	139	37,6
Université du Québec			
UQAM	63	89	41,3
UQTR	64	85	32,8
UQAC	75	108	44,0
UQAR	106	109	2,8
UQAH	-	50	-
UQAT	-	49	-
ENAP	122	171	40,2
McGill	54	132	144,4
Concordia	76	85	11,8
Bishop's	148	194	33,8

Sources; 1974: Rapport du comité technique d'évaluation des bibliothèques universitaires québécoises. MEQ 1979.

1984-85: CREPUQ. Statistiques générales des bibliothèques universitaires québécoises 1984-85. 1986

du montant de 5M\$ prévu en 1987-88 était d'accorder l'allocation de base de 40 000\$ par établissement et de répartir le solde de 4 240 000\$ au pro-rata des effectifs étudiants équivalent temps complet (EETC).

5.3 Initiatives nouvelles

Le Conseil constate avec regret le nombre très limité d'initiatives nouvelles approuvées cette année. Le Conseil a déjà dénoncé dans des avis précédents(1) le niveau anormalement élevé de locations d'espaces. Le coût des locations augmente chaque année, ainsi en 1986-87 c'est une somme de 26,3M\$ qui a été affectée à cette fin(2).

6.0 Recommandations

Recommandation 1

CONSIDERANT QUE les prélèvements et la sous-indexation des enveloppes annuelles ces dernières années ont creusé un écart important entre les enveloppes réelles et les enveloppes prévues au cadre normatif;

CONSIDERANT QU'une bonne formation des étudiants nécessite l'utilisation d'équipements scientifiques de pointe;

CONSIDERANT QUE la qualité de l'instrumentation a une influence directe sur la productivité de la recherche et sur la capacité d'obtenir des contrats et subventions de recherche;

CONSIDERANT QUE le Conseil trouve justifiée la demande initiale de 15M\$ par an pendant trois ans du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science;

(1) Avis 86.1 et 84.6

(2) Calculs définitifs des subventions de fonctionnement aux universités du Québec 1986-87. MESS-DGERU, juin 1987.

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

(de poursuivre ses efforts afin d'obtenir du Conseil
(du trésor des crédits supplémentaires destinés à
(l'acquisition d'équipements scientifiques.

Recommandation 2

CONSIDERANT QU'il n'existe actuellement aucun instrument précis permettant d'évaluer la situation de l'équipement scientifique dans les universités québécoises;

CONSIDERANT QU'un inventaire favoriserait une utilisation plus rationnelle de l'équipement scientifique;

CONSIDERANT QU'un inventaire est indispensable à la bonne gestion des deniers publics;

CONSIDERANT QUE le Conseil des universités avait déjà, dans un avis précédent, recommandé "d'évaluer en toute première priorité les besoins de l'équipement scientifique";

CONSIDERANT QUE le Ministère s'était donné comme priorité pour l'année 1985-86 de procéder à l'évaluation de la situation des équipements scientifiques;

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

(que le Ministère effectue en collaboration avec les
(universités un inventaire des principaux équipements
(scientifiques destinés à l'enseignement et à la recherche.

Recommandation 3

CONSIDERANT l'augmentation des coûts des ressources documentaires;

CONSIDERANT les faibles budgets d'acquisition des bibliothèques universitaires québécoises;

CONSIDERANT le stock insuffisant de ressources documentaires par étudiant équivalent temps complet dans les universités québécoises;

CONSIDERANT la demande initiale de 5M\$ par an pendant trois ans du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science;

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

(de prolonger au minimum d'une année supplémentaire
(le plan de rattrapage pour l'acquisition de volumes
(de bibliothèques en ajoutant la somme de 5M\$ au montant
(déjà prévu pour permettre d'extensionner le plan de
(rattrapage à l'année 1989-1990.

Recommandation 4

CONSIDERANT QUE la révision du cadre normatif des investissements est en cours;

CONSIDERANT les recommandations du Conseil des universités relatives à l'inventaire, à l'acquisition d'équipements scientifiques ainsi qu'à l'acquisition de ressources documentaires;

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

(d'adopter le projet de plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période 1987-1992 tel qu'amendé par les recommandations du présent avis.